

Séance du 29 Novembre 2023

Nombre de conseillers municipaux : 23  
En exercice : 23  
Ayant pris part à la délibération : 20

Date de la convocation : 23/11/2023  
Date d'affichage : 23/11/2023  
Acte rendu exécutoire après dépôt en  
préfecture le :

L'an deux mil vingt-trois et le 29 novembre, le conseil municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrice MARTIN, maire.

Présents : Monsieur AUBERT Jacques, Monsieur BOHEME Alain, Monsieur DUVAL Patrick, Madame GIBEAU Hélène, Monsieur HUBERT Benoît, Madame LACAM Stéphanie, Madame LAFOSSE Anne Mary, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEBON Nicolas, Madame LENORMAND Rose-Marie, Monsieur MARTIN Patrice, Madame MORIN Laurence, Monsieur ROUSSEAU Pierre, Monsieur SCHACHER Christophe, Monsieur TURPIN Laurent.

Absents excusés : Madame ANFRAY Virginie, Monsieur BEAUDOIN Jean-Luc donne pouvoir à Monsieur MARTIN Patrice, Madame BOURGES Marie-Agnès donne pouvoir à Monsieur LEBON Nicolas, Monsieur FOISSIER Vincent, Madame GOULAY Martine donne pouvoir à Monsieur SCHACHER Christophe, Madame JEANNE Marie-Pierre donne pouvoir à Madame LACAM Stéphanie, Madame MARIE Christelle, Madame MARIE DIT ASSE Chrystelle donne pouvoir à Madame LAFOSSE Anne Mary,

Secrétaire de séance : Madame LAFOSSE Anne Mary,

**Objet : devis pompe à chaleur pour la mairie de Fierville**

Délibération 82/2023

Vu le devis de l'entreprise Jacky MARIE 937 route de Livarot 14170 Saint Pierre en Auge pour l'installation et la pompe à chaleur à la mairie de Fierville d'un montant de 8 036.23€ HT,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer le devis de l'entreprise Jacky MARIE d'un montant 8 036.23€ HT.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,  
Pour copie conforme, le 30 novembre 2023

Le Maire

P. MARTIN



La secrétaire

A M. LAFOSSE